



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-027-2020-06

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2020

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé**

IDF-2020-06-17-003 - ARRETE N°2020-106 et DGA

SOLIDARITE/ETABLISSEMENTS n°2020-05 – CAPA/MOD n°02 portant changement de dénomination de la SAS « LNA 8 » sise 7, boulevard Auguste Priou - 44124 VERTOU CEDEX, gestionnaire de l’Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « EHPAD d’Orgemont » sis 2, rue d’Orgemont – BP 128 – 77100 MEAUX en SAS « Pôle Santé Orgemont » (4 pages)

Page 3

## **Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de sécurité sociale**

IDF-2020-06-22-001 - Arrêté modificatif n°6 du 22 juin 2020 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) des Hauts de Seine (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-06-17-003

ARRETE N°2020-106

et DGA SOLIDARITE/ETABLISSEMENTS n°2020-05 –  
CAPA/MOD n°02

portant changement de dénomination de la SAS « LNA 8 »  
sise 7, boulevard Auguste Priou - 44124 VERTOOU  
CEDEX, gestionnaire de l'Etablissement d'Hébergement  
pour Personnes Agées Dépendantes « EHPAD d'Orgemont  
» sis 2, rue d'Orgemont – BP 128 – 77100 MEAUX en  
SAS « Pôle Santé Orgemont »

**ARRETE N°2020-106**  
**et DGA SOLIDARITE/ETABLISSEMENTS n°2020-05 – CAPA/MOD n°02**  
**portant changement de dénomination de la SAS « LNA 8 » sise 7, boulevard Auguste Priou**  
**- 44124 VERTOU CEDEX, gestionnaire de l'Etablissement**  
**d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « EHPAD d'Orgemont »**  
**sis 2, rue d'Orgemont – BP 128 – 77100 MEAUX en SAS « Pôle Santé Orgemont »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE  
ILE-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le PRIAC 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CD-2018/07/13/01 du 13 juillet 2018 relative à l'élection de Monsieur SEPTIERS en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- VU** le règlement départemental d'aide sociale adopté par la délibération du Conseil général n° 4/05 du 29 mars 2013 ;

- VU** le schéma départemental de soutien à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées pour la période 2015-2020, tel qu'adopté par le Conseil général lors de sa séance du 13 février 2015 ;
- VU** l'arrêté n° ARH/DDASS n°77-57/2009 du 23 décembre 2009 portant répartition des capacités d'accueil et de ressources de l'Assurance maladie de l'unité de soins de longue durée du Centre Hospitalier de Meaux entre le secteur sanitaire et médico-social ;
- VU** l'arrêté n° 2019-258 et DGA SOLIDARITE/ETABLISSEMENTS n°2019-33 – TGST n°11, en date du 20 décembre 2019, portant approbation de cession de l'autorisation des 30 places d'hébergement permanent de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD d'Orgemont » géré par le Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF) au profit de la SAS LNA 8, filiale du groupe LNA Santé, et autorisation d'extension de 20 places d'hébergement permanent ;
- VU** le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 20 décembre 2019 actant la modification de la dénomination sociale de la société « LNA 8 » en SAS « Pôle Santé Orgemont » ;
- VU** la mise à jour des statuts de la SAS « Pôle Santé Orgemont » au 20 décembre 2019 ;
- VU** l'extrait d'immatriculation principale au Registre du Commerce et des Sociétés à jour au 26 décembre 2019 de la SAS « Pôle Santé Orgemont » ;
- VU** le courrier en date du 14 février 2020 de Monsieur Willy Siret, Directeur Général Délégué aux Opérations de la société, informant du changement de dénomination de la société « LNA 8 » en SAS « Pôle Santé Orgemont » ;

**CONSIDERANT** que cette modification satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût pour les autorités de contrôle et de tarification ;

## **ARRETEMENT**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La SAS « LNA 8 » sise 7, boulevard Auguste Priou - 44124 VERTOU CEDEX, gestionnaire de l'EHPAD d'Orgemont sis 2, rue d'Orgemont – BP 128 – 77100 MEAUX, change de nom et devient SAS « Pôle Santé Orgemont ».

### **ARTICLE 2** :

La capacité de l'EHPAD est maintenue à 50 places d'hébergement permanent.

### **ARTICLE 3** :

L'habilitation à l'aide sociale de l'EHPAD est maintenue à hauteur de 30 places.

#### **ARTICLE 4 :**

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 77 030 010 1

Code catégorie : 500 (EHPAD)  
Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)  
Code fonctionnement (type d'activité) : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

N° FINESS du gestionnaire : 44 005 645 5

Code statut : 95 (SAS)

#### **ARTICLE 5 :**

Tout changement dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles.

#### **ARTICLE 6 :**

La présente autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

#### **ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

#### **ARTICLE 8 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### **ARTICLE 9 :**

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne.

Fait à Paris le, 17 juin 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**signé**  
Aurélien ROUSSEAU

Pour le Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne et par délégation,  
le Secrétaire général  
Direction générale adjointe de la Solidarité

**signé**  
Sundar RAMANADANE



Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

IDF-2020-06-22-001

Arrêté modificatif n°6 du 22 juin 2020  
portant modification de la composition du Conseil  
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des  
Hauts de Seine

**Ministère des solidarités et de la santé**

Arrêté modificatif n°6 du 22 juin 2020  
portant modification de la composition du Conseil  
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts de Seine

**Le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4,  
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,  
Vu l'arrêté du 01/03/2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine,  
Vu les arrêtés modificatifs des 9 mars 2018, 22 juin 2018; 19 septembre 2019 ; 14 octobre 2019 et du 15 juin 2020 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine,  
Vu la proposition de modification faite par la Confédération française démocratique du travail (CFDT),

**A R R Ê T E**

Article 1er

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine:

- **En tant que représentants des assurés sociaux :**

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT),*

Suppléant

- Monsieur MANOGIL Franck

**Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.**

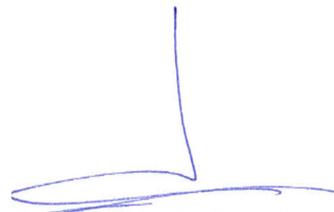
**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22/06/2020

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation:  
Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale  
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité  
sociale

Dominique MARECALLE



CPAM 92 -Modification du 22/06/2020		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	FLAJSZAKIER	Nicole
			ZOUANE	Taieb
		Suppléant(s)	ACHE	Richard
			GWIZDAK	Stéphanie
	CGT - FO	Titulaire(s)	FAVEUR	Michelle
			HAUTECOEUR	Sylvain
		Suppléant(s)	COSTIL	Xavier
			SEGUILLON	Gaetan
	CFDT	Titulaire(s)	GILLET	Catherine
			COQUE	Carole
		Suppléant(s)	FAUBEAU	Lionel
			MANOGIL	Franck
	CFTC	Titulaire(s)	MIELCAREK	Corinne
			AUDRAIN	Christine
Suppléant(s)		MOURGERE	Patric	
		EUZET	Corinne	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	BONNET	Dominique
			COLONVAL	Agnes
			HERB	Jean-Marc
			LE GALOUDEC	Aurélie
		Suppléant(s)	LEGRAND	Sylvie
			VANPARYS	Laurent
			GUERIN	Claire
			TREMOUREUX	Philippe
	CPME	Titulaire(s)	KITAR	Abderrazak
		Suppléant(s)		
	U2P	Titulaire(s)	GESSET-PARMENT	Brigitte
			VIDEIRA	Marie Claude
Suppléant(s)		HADJIPANAYOTOU	Maryse	
		JOSEPH	Philippe	
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	LE HOUEDDEC	Catherine
			PACHOCINSKI	Gilles
		Suppléant(s)	COURTOIS	Anne Marie
			DELLIERE	Frédéric
Institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire(s)	EVANGELISTA	Marie-Rose
		Suppléant(s)	CANDA	Anand
	UNAASS	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
	UDAF/UNAF	Titulaire(s)	BARBIT	Valérie
		Suppléant(s)	ARRIGHI	Anne
	UNAPL	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
Personnes qualifiées			LEBRETON	Philippe